

DATE DE CONVOCATION
29/09/2025

DATE D’AFFICHAGE
29/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
22
VOTANTS
23

L’an deux mille vingt-cinq, le **lundi 6 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absent excusé

M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Absentes

Mme Magali LE BLAIS
Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 25.10.06/16

Objet / Palmarès 2025 du concours des maisons et balcons fleuris

Madame Sophie MOBASHER, Adjointe au Maire en charge de la Vie Locale, annonce les résultats du palmarès 2025 du concours des maisons et balcons fleuris.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

DÉCIDE d’allouer des prix pour un montant global de 806 € répartis comme suit :

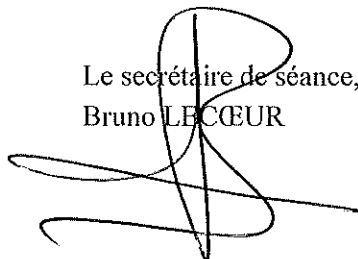
CATÉGORIE PAVILLONS		CATÉGORIE BALCONS		
Classement		Classement		
			VILLE	RÉSIDENCE AUTONOMIE
1 ^{er} prix	57 €	1 ^{er} prix	37 €	37 €
2 ^{ème} prix	50 €	2 ^{ème} prix	27 €	27 €
3 ^{ème} prix	47 €	3 ^{ème} prix	22 €	22 €
4 ^{ème} prix	42 €	4 ^{ème} prix		17 €
5 ^{ème} prix	40 €	4 ^{ème} prix <i>ex aequo</i>		17 €
6 ^{ème} prix	37 €	5 ^{ème} prix		17 €
7 ^{ème} prix	32 €	6 ^{ème} prix		17 €
8 ^{ème} prix	27 €	6 ^{ème} prix <i>ex aequo</i>		17 €
8 ^{ème} prix <i>ex aequo</i>	27 €			
9 ^{ème} prix	22 €			
9 ^{ème} prix <i>ex aequo</i>	22 €			
10 ^{ème} prix	22 €			
11 ^{ème} prix	22 €			
12 ^{ème} prix	22 €			
13 ^{ème} prix	20 €			
14 ^{ème} prix	20 €			
15 ^{ème} prix	20 €			
16 ^{ème} prix	20 €			
S/TOTAUX	549 €		86 €	171 €
	549 €		257 €	
TOTAUX	806 €			

Soit en synthèse :

- 18 prix pour un montant total de 549 € pour la catégorie PAVILLONS ;
- 3 prix pour un solde de 86 € pour la catégorie BALCONS VILLE ;
- 8 prix pour une somme de 171 € pour la catégorie BALCONS FLEURIS A LA RESIDENCE AUTONOMIE GUY TRAVERT ;

PRÉCISE qu'un tableau nominatif des lauréats sera établi afin de permettre le règlement de l'ensemble de ces prix.

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20251006-251006-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025